



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 10 avril 2019

Présents : Madame Patricia DUPIN, Messieurs Jean Luc BIDART, Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

Considérant la multiplication des demandes de report de match tardives et non réglementaires (Art.6 du règlement sportif du district soit 10 jours avant la date de la rencontre) la Commission décide d'accepter exceptionnellement les demandes faites obligatoirement par Footclubs et comportant l'accord des 2 clubs avant le mercredi précédant la rencontre afin que la Commission puisse les examiner lors de sa réunion.

Toutes les demandes après cette date ne pourront pas être acceptées.

L'absence du vainqueur de la jonglerie dans « Observations d'après match » aura pour conséquence 0 point aux 2 équipes pour la jonglerie.

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr

DIVISION 2

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
6 avril 2019	B	21283722	CHAMBERY RC 2	525600	2 ^{ème} forfait	40€

DIVISION 3

Demande de modification de rencontre

- Match 21283859 LANGON FC 3 (544734) / TARGON-SOULIG (547677) Poule A du 06/04/19
Compte tenu du motif et de la demande très tardive du 5 avril la Commission maintient cette rencontre à la date du 6 avril à 14H.

Courriers

- FC BASSIN D'ARCAHON (580598) du 10 avril 2019 concernant la FMI sur le match 21284039
La Commission prend note du courriel et demande confirmation au club de St Laurent Cocarde



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2018/2019

COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

DIVISION 4

Report de match

Match du 6 avril 2019 à jouer le 27 avril 2019

Match 21284081 MEDOC COTE D'ARGENT 2 (582232) / BELIN BELIET 1 (505681) Poule A

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	Anomalies	*Tarifs
6 avril 2019	B	21284130	YVRAC J 2 521259	2 ^{ème} forfait	40€

DIVISION 5

Feuilles de matchs non parvenues

2^{ème} rappel feuille de match du 30 mars 2019

- Match 21284305 ST EMILIONNAIS 2 (580630) / GAURIAGUET PEUJARD 1 (530681) Poule C

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	Anomalies	*Tarifs
6 avril 2019	A	21284221	BASSENS CMO 2 535776	Feuille de match mal remplie	10€
	D	21284356	GRADIGNAN FC 2 581856		

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

DIVISION 6

Report de match

Match du 6 avril 2019 à jouer le 27 avril 2019

Match 21284669 PORTES ENTRE 2 MERS 3 (553258) / CARNIGNANAIS CA 1 (524057) Poule G

Match du 6 avril 2019 à jouer le 13 avril 2019

Match 21284400 ST AUBIN MEDOC AS 3 (520874) / AVENSAN MOULIS LISTRAC 2 (550106) Poule A

Demande de modification de rencontre

- Match 21284760 GRADIGNAN FC 3 (581856) / TALENCE ALLIANCE US 3 (580608) Poule I du 06/04/19
Compte tenu de l'absence du motif et de la demande très tardive du 4 avril la Commission maintient cette rencontre à la date du 6 avril.

Courriers

- FC SAINTE EULALIE OMNISPOTS (524055) du 5 avril 2019 concernant la feuille de match
La Commission prend note du courriel et précise que la non utilisation de la FMI ne dispense pas le bon remplissage de la feuille de match papier et maintient l'amende prévue initialement
- AMS TAILLANAISE (518036) du 6 avril 2019 concernant le score du match 21284401
La Commission prend note du courriel concernant l'erreur sur le score inscrit sur la FMI et inverse le score cependant la Commission attire les clubs sur l'importance de tout bien vérifier avant signature d'après match.



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

- **SPC MONSEGURAI (505858)** courriel du 5 avril concernant le match du 6 avril 2019
La Commission prend note du forfait sur le match **21284673 pour un problème d'effectif**
- **AS LE HAILLAN (520261)** courriel du 5 avril concernant le match du 6 avril 2019
La Commission prend note du forfait sur le match **21284625 pour un problème d'effectif**.
- **AM LAIQ.ET BOURG SPORTS (505708)** courriel du 6 avril concernant le match 21284491
La Commission prend note du courriel sur la feuille de match mais précise que le club recevant a bien envoyé une feuille de match remplie par les 2 équipes.
- **CA BEGLAIS (500110)** courriel du 7 avril concernant le match 21284626
La Commission prend note du courriel sur l'absence de l'équipe de **LORMONT** à l'heure officielle de la rencontre **13H** et déclare le match perdu par forfait à l'équipe de **Lormont US 3** celle-ci ne s'étant présentée que vers **14H**.
La Commission prend note du courriel de **LORMONT** s'excusant pour la gêne occasionnée.
- **RC CHAMBERY (525600)** courriel du 8 avril concernant le match 21284758
La Commission prend note du courriel sur la feuille de match sur l'absence de remplissage de la feuille de match.
La Commission précise que cette formalité est obligatoire avant le début de la rencontre sous peine de perte du match.
- **FC DES COTEAUX DU LIBOURNAIS (553792)** courriel du 10 avril concernant le match 21284535
La Commission prend note du courriel concernant le forfait de son équipe **4** sur le match et pour la fin de saison.
La Commission valide le forfait général de **COTEAUX LIBOURNAIS 4**

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
6 avril 2019	B	21284448	CAUDERAN AGJA 5	505837	Feuille de match mal remplie	10€
	F	21284625	LE HAILLAN AS 3	520261	1 ^{er} forfait	40€
		21284626	LORMONT US 3	509442		
	G	21284673	MONSEGUR FC 2	505858	2 ^{ème} forfait	40€
D	21284535	COTEAUX LIBOURNAIS 4	553792	3 ^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général	100€	

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

FESTIVAL U13 PITCH

Dans le cadre de la Finale Départementale du Festival U13 Pitch du Samedi 06 Avril à BAZAS liste des clubs qui accèdent à la finale régionale qui aura lieu les 4 et 5 mai 2019 à GUJAN MESTRAS.

U13 GARCONS

GJ MEDOC ESTUAIRE
FCE MERIGNAC ARLAC
FC LANGON
ES AMBARES
SA MERIGNAC

U13 FILLES

FC GIRONDINS BDX

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit